

Alliez proximité et internet grâce au contrat e-novline

■ Un professionnel pour vous accompagner

Une assurance vie en ligne n'exclut pas un conseil de proximité. Votre conseiller est à votre disposition à chaque étape de la vie de votre contrat : souscription, choix des supports, versements, clause bénéficiaire, arbitrages, rachats...

■ Des services en ligne pour vous faciliter la vie⁽⁶⁾

Avec e-novline, vous gérez votre contrat en quelques clics en effectuant des arbitrages ainsi que d'autres opérations de gestion.

Pour vous accompagner tout au long de la vie de votre contrat, vous avez à votre disposition : un simulateur pour définir vos objectifs de placements, un outil pour déterminer votre profil de risque à la souscription, un comparateur pour choisir vos supports financiers.

Choisissez la signature d'un grand groupe, gage de confiance

e-novline est un contrat d'e-cie vie, filiale du groupe Generali, n°1 européen de l'assurance vie.

Avec près de 466,6 milliards d'euros d'actifs gérés⁽⁷⁾, le groupe dispose d'une large puissance financière et d'une solidité reconnue.

(6) Selon les conditions prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales de votre contrat

(7) Données 2011



Un nouveau regard sur l'assurance vie avec le groupe Generali



Primé par le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne 2012, e-novline est un contrat d'assurance vie de la Compagnie e-cie vie



e-cie vie, Société Anonyme
au capital de 81 281 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances
sous le numéro 026

WBPS050POD - Décembre 2012 - Crédits photos : Thinkstock
Document non contractuel à caractère publicitaire

Un nouveau regard sur l'assurance vie avec e-cie vie, groupe Generali

Découvrez les atouts d'e-novline

■ Des avantages dès la souscription

- Aucuns frais sur TOUS vos versements.

■ Un investissement à votre rythme

- Un versement initial de 1 500 euros minimum ou de 150 euros en cas de versements libres programmés dans le cadre de la gestion Libre,
- Des versements libres dès 1 000 euros,
- Des versements libres programmés à partir de 75 euros par trimestre à la souscription ou en cours de vie du contrat.

■ Des frais de gestion réduits

- 0,60 % par an sur le fonds en euros Eurossima,
- 0,90 % par an sur le fonds en euros Netissima,
- 0,76 % par an pour les supports en unités de compte dans le cadre de la gestion Libre,
- 1,10 % par an pour les supports en unités de compte dans le cadre de la gestion Sous Mandat.

■ Absence de frais d'arbitrage

- Gratuité de TOUS les arbitrages en cours de vie du contrat.

■ Une épargne disponible

- Un rachat partiel à partir de 1 500 euros⁽¹⁾.
- Des rachats partiels programmés à partir de 100 euros par mois⁽¹⁾.

■ Une protection pour vos proches

En cas de décès, si vous souscrivez à l'une des options « garantie de prévoyance » proposées au contrat, le(s) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) percevra(ont) un capital minimum garanti au moins égal à la somme de vos versements⁽²⁾ et ce, même en cas de baisse des marchés financiers.

(1) Hors fiscalité et prélèvements sociaux

(2) Selon les conditions prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales de votre contrat

Bénéficiez des avantages de l'assurance vie

■ Sur les plus-values

La fiscalité s'applique sur les plus-values en cas de rachat (total ou partiel). Après 8 ans, l'imposition de vos plus-values est limitée.

■ Pour transmettre un capital à la (aux) personne(s) de votre choix

1. Le bénéficiaire du contrat est votre conjoint ou votre partenaire de PACS ou votre frère / votre sœur dans certaines conditions :

Ni droits de succession, ni taxation à la charge du bénéficiaire quel que soit le montant du capital transmis.

2. Les autres bénéficiaires

• Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré

L'épargne atteinte⁽³⁾ est soumise, après abattement de 152 500 euros par bénéficiaire, à un prélèvement de :

- 20 % pour la fraction de la part taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 902 838 euros,
- 25 % pour la fraction de la part taxable de chaque bénéficiaire excédant cette limite.

• Pour les versements effectués à compter des 70 ans de l'assuré

Les droits de succession ne sont dus que pour la fraction des primes versées excédant 30 500 euros (tous contrats confondus souscrits par un même assuré quel que soit le nombre de bénéficiaires).

Les produits capitalisés sur les versements effectués ne sont pas soumis aux droits de succession.

Les produits sont dans tous les cas soumis aux prélèvements sociaux.

(3) Hors prélèvements sociaux

Adaptez votre offre financière en toute sérénité

■ Deux fonds en euros pour sécuriser votre épargne

• **Eurossima** : il vous permet de bénéficier de performances qui le placent parmi les fonds les plus performants du marché. Eurossima est un fonds en euros pour des investisseurs privilégiant la sécurité. La participation aux bénéfices versée chaque année par l'assureur vous est définitivement acquise.

• **Netissima**⁽⁴⁾ : ce fonds est accessible à condition d'investir au minimum 20 % sur des unités de compte. Il vous permet de bénéficier d'une allocation à forte dominante immobilière qui vise à optimiser sa performance.

■ Des supports en unités de compte pour dynamiser votre épargne

Pour vous permettre d'assurer une diversification optimale de votre épargne, e-novline vous propose une large gamme de supports financiers sélectionnés pour la qualité de leur performance et la réputation de leurs gestionnaires.

(4) Ce fonds peut être choisi dans le cadre d'un versement initial, de versements complémentaires (libre ou libres programmés) et d'arbitrage selon les modalités définies dans la Note d'Information valant Conditions Générales de votre contrat.

Sélectionnez un mode de gestion qui vous correspond

■ La gestion Libre

Vous répartissez librement vos versements entre les fonds en euros et une large gamme de supports en unités de compte⁽⁵⁾. Avec ce mode de gestion, vous disposez d'options pour automatiser une partie de la gestion financière de votre contrat :

- Transferts programmés,
- Sécurisation des plus-values,
- Limitations des moins-values et des moins-values relatives.

■ La gestion Sous Mandat

Dès 5 000 euros, vous profitez de l'expertise d'un acteur, spécialiste de l'allocation d'actifs qui conseille votre assureur. Vous bénéficiez ainsi des opportunités financières proposées par celui-ci.

e-cie vie a sélectionné trois mandats, correspondant à trois profils de risque :

- Mandat prudent avec le conseil de la Financière de l'Échiquier,
- Mandat équilibré avec le conseil de DNCA Finance,
- Mandat dynamique avec le conseil de Rothschild et Cie Gestion.

(5) La valeur des supports en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



un nouveau regard sur l'assurance vie
avec le groupe Generali



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

